

- [Dépêches](#)
- [À Propos d'AMA](#)

[« Affaires Vasarely - position de la belle-fille de l'artiste
Le retour du Thésée combattant le Centaure de Barye sur l'île Saint-Louis »](#)

Affaires Vasarely – position du petit-fils de l'artiste

Publié le 19 septembre 2011.

Aix-en-Provence, le 19 septembre 2011, Art Media Agency (AMA).

Art Media Agency (AMA) : En 90, comment ces affaires ont-elles commencé ?

Pierre Vasarely (P.V) : « L'affaire de la Fondation Vasarely », ou plutôt « l'affaire Charles Debbasch » a commencé en novembre 1990 avec le décès de Claire Vasarely, épouse de Victor Vasarely, cofondatrice de la Fondation Vasarely (Musée didactique de Gordes 1970 – 1996 et Centre architectonique d'Aix-en-Provence 1976).

À l'ouverture de la succession de ma grand-mère, la famille s'est rendu compte de ce que Charles Debbasch, universitaire aixois de renom et ancien Conseiller de la République Française, Président de la Fondation depuis 1981, avait multiplié les casquettes pendant les dernières années : président de l'institution, conseiller juridique et financier de Claire et Victor Vasarely, marchand de tableaux, etc.

Michèle-Sonia Taburno, épouse en secondes noces de Jean-Pierre Vasarely, mon père, dit Yvaral, jusqu'alors « persona non grata » auprès de mes grands-parents depuis 1969 à Annet-sur-Marne et à Gordes (leurs résidences principale et secondaire), va alors réapparaître pour s'occuper du quotidien de mon grand-père et de la gestion de son atelier.

La période de 1991 à 1994 a été consacrée à prouver la culpabilité de l'universitaire [...]. Cette procédure interminable va aboutir à la condamnation définitive du Doyen Debbasch en 2005 [pour abus de confiance (ndlr)].

AMA : Quel a été votre rôle dans l'arbitrage qui a destitué la fondation de l'ensemble de ses œuvres ? Vous y êtes-vous opposé ?

P.V : Après des études de Sciences Politiques à Aix-en-Provence, je suis engagé en décembre 1985, à la demande de mes grands-parents, en qualité de conseiller du Président. Je serai licencié par Charles Debbasch en 1992.

Engagé comme Attaché de Direction en 1994 à la Fondation par le Président Gérard Cas, autre universitaire aixois, je serai de nouveau licencié, cette fois-ci en janvier 1997 par Michèle-Sonia Taburno, alors Présidente de la Fondation.

Entre 1995 et 1997, je n'avais aucune qualité pour agir, car salarié de l'institution et nullement membre du Conseil d'administration qui a décidé de l'arbitrage qui a dépouillé la Fondation. Mon grand-père était alors sous tutelle de mon père.

Le Conseil d'administration, alors illégalement constitué sous la présidence de Mme Taburno, entre 1995 et 1997, a décidé de constituer un tribunal arbitral pour juger de la prétention de André et de Jean-Pierre Vasarely à l'existence d'une atteinte à leur réserve dans la succession de leur mère Claire du fait des dotations d'œuvres dont a bénéficié la Fondation.

Sous la couverture du tribunal arbitral, c'est en réalité Michèle-Sonia Taburno (Présidente de la Fondation, épouse de mon père, représentante des intérêts financiers et patrimoniaux des deux fils), conseillée par l'avocat parisien Yann Streiff, qui officiait secrètement à son instigation, mon père (tuteur de mon grand-père) et André, mon oncle, qui signeront ce compromis d'arbitrage.

Alors qu'il était question au départ d'évaluer au plus juste les donations faites par Claire et Victor Vasarely, cet arbitrage va en fait dépouiller l'institution de toutes ses collections. Des montants faramineux, issus d'un montage juridique grossier, feront apparaître la Fondation redevable de sommes colossales envers les deux fils.

La Fondation n'ayant pas les moyens de payer l'énorme indemnité mise à sa charge par le tribunal arbitral, Mme Taburno n'hésitera pas à amener la Fondation qu'elle présidait à s'en acquitter en se dépouillant de toutes les œuvres aliénables et inaliénables du Musée didactique de Gordes et du Centre architectonique d'Aix-en-Provence. Ces œuvres seront ensuite réparties entre elle-même, les deux fils Vasarely et M^e Streiff. La seule entité qui aurait été à même de remettre en question l'arbitrage à l'époque était le Conseil d'administration, alors sous l'influence de Mme Taburno. Il n'en fut rien.

[...] M^e Streiff deviendra le conseiller de Mme Taburno de 1993 à 2002 et sera le secrétaire de séance de toutes les réunions du conseil d'administration sous la présidence de Mme Taburno. C'est lui qui se substituera au tribunal arbitral, censé être indépendant des parties, pour réaliser l'arbitrage. Il percevra sur l'intervention de Mme Taburno 87 œuvres originales du Musée de Gordes en récompense de son assistance dans le forfait.

AMA : Comment s'effectue la succession au décès de Victor Vasarely, en 1997, deux ans après la signature de cet arbitrage ?

P.V : L'arbitrage est exequaturé en janvier 1997, près de deux ans après sa réalisation et deux mois avant le décès de Victor Vasarely. Le règlement de la succession de Victor Vasarely, comme celui de son épouse Claire, est confié au notaire d'Annet-sur-Marne, Maître Pierre Dubreuil, par ailleurs administrateur qualifié de la Fondation Vasarely et qui aura aussi été le Président du tribunal arbitral. C'est lui même qui, dans les années 1970, avait reçu les actes de donation à la Fondation, d'œuvres inaliénables et aliénables qui ont constitué le fonds de l'institution et qui feront qu'elle sera reconnue d'utilité publique en septembre 1971.

Il a mis à bas ces donations par la sentence arbitrale rendue sous sa présidence. M^e Dubreuil va donc écarter de sa propre autorité, à la demande expresse de Mme Taburno, le testament du 11 avril 1993 de mon grand-père. Cela m'amènera à agir en justice contre mes père et oncle en janvier 1998. Cette action en justice qui conduira à la reconnaissance de ma qualité de légataire universel de Victor Vasarely (jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris de 2003, confirmé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris de 2005).

J'ai depuis lors engagé à l'encontre de Maître Pierre Dubreuil une action en responsabilité, pendante devant le TGI de Meaux.

AMA : En 2008, Michèle Taburno-Vasarely a des problèmes avec la justice américaine et un marchand. Quels liens vous unissent à ce dernier ?

P.V : Depuis son installation à Chicago en 2004, où elle mène un grand train de vie, Mme Taburno était en relation d'affaires avec Thomas Monahan. C'est dans des entrepôts appartenant à ce marchand d'art américain que Mme Taburno remet une grande partie des œuvres qu'elle a soustraites à la Fondation Vasarely et aux trois successions non encore liquidées à ce jour de Claire Vasarely (1909 – 1990), Victor Vasarely (1906 – 1997) et Jean-Pierre Vasarely (1934 – 2002). Ces œuvres sont arrivées illégalement aux États-Unis, sans autorisation d'exportation, sans assurance. Ce qui pourrait expliquer aisément les raisons pour lesquelles elles ont été entreposées

chez un tiers et non pas dans des lieux appartenant à Mme Taburno.

M. Monahan me contacte dans un premier temps en 2007 en ma qualité d'expert des œuvres de mon grand-père pour obtenir des certificats d'authenticité. Puis il me demande, pour être rassuré, des précisions quant à la provenance et la propriété des 200 œuvres originales de Vasarely et 70 de Yvaral, ainsi que des milliers de sérigraphies qui se trouvaient dans ses locaux.

Je lui indiquais que sur les 200 œuvres originales, aujourd'hui séquestrées par la justice américaine, environ 50 appartenaient à la Fondation. Je lui ai ainsi fait part des procédures engagées en France par Maître Xavier Huertas, Administrateur provisoire de la Fondation Vasarely (d'octobre 2007 à juillet 2009), à l'encontre des signataires de l'arbitrage et notamment de Mme Taburno contre laquelle il est réclamé, en plus du retour des œuvres détournées, cinq millions d'euros de dommages et intérêts.

Je lui confirmais que Mme Taburno avait quitté « fort à propos » le territoire français en juillet 2004 pour s'installer aux USA, alors que le 1^{er} jugement de 2003 concernant le testament de Victor Vasarely venait d'être rendu en ma faveur.

Ne pouvant assumer seul ma défense, M. Monahan m'a proposé en 2008 de m'aider ; ce qui est parfaitement légal aux États-Unis.

J'ai ainsi pu faire valoir mes droits sur le sol américain avec un avocat indépendant de celui de M. Monahan.

Depuis 2010, je n'ai plus aucun contact avec M. Monahan. Cependant, l'action engagée est toujours pendante devant la justice de Chicago et un autre avocat défend mes intérêts. La Fondation

Vasarely, représentée par M^e Huertas, mandataire ad'hoc désigné par le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence, doit prochainement prendre un avocat pour faire également valoir ses droits. [...]

AMA : En 2008 également, M^e Huertas alors administrateur de la Fondation engage une action en justice pour contester l'arbitrage fait en 1995. En tant que Président de la fondation pouvez-vous nous dire où en est cette action en justice ?

P.V : Dès sa désignation en 2007 par le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence, M^e Huertas s'attache à redresser l'institution mise à mal par des administrateurs affidés à Mme Taburno, prêts à déposer le bilan d'une fondation française. Ce qui aurait été une première dans ce pays !

En reconstituant l'historique de l'arbitrage, M^e Huertas découvre de nouvelles pièces, se rendant compte qu'il est face à une vaste escroquerie et que la Fondation n'a pas été défendue comme il se devait contre les héritiers réservataires.

C'est alors qu'il dépose une plainte devant le TGI d'Aix en 2008 avançant notamment :

- que Mme Taburno, principale intéressée dans l'arbitrage, était Présidente de la Fondation Vasarely et épouse de Jean-Pierre Vasarely ;
- que Jean-Pierre et André Vasarely étaient membres de droit de la Fondation et héritiers réservataires,
- que le notaire de la famille, M^e Pierre Dubreuil, était un des trois arbitres ;
- qu'il existait un pacte préexistant à la sentence arbitrale entre Mme Taburno, les deux fils et Henriette Gravini, épouse de André,

Le TGI d'Aix s'est déclaré incompétent en 2009 au motif que l'exequatur de l'arbitrage avait été rendu à Paris. Cette action est donc actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

En ma qualité de légataire universel, de titulaire du droit moral de Victor Vasarely et de Président de l'institution, j'indique faire entière confiance à la justice pour ordonner le retour des œuvres disséminées dans le patrimoine de la Fondation. Mon oncle s'est d'ailleurs rangé à mes côtés depuis

2007.

J'ajoute que Mme Anne Lahumière, ancienne Présidente du Comité des Galeries d'art, administrateur qualifié de la Fondation de 1995 à 2007, va acheter à M^c Streiff, au début des années 2000, une partie des œuvres de Victor Vasarely qu'il a retirées de l'arbitrage. Ces œuvres originales (1930 – 1970), anciennement inaliénables, avaient été présentées au Musée didactique de Gordes de 1970 à 1996.

AMA : En 2009 puis en 2011, la justice française vous donne raison à deux reprises en vous nommant unique détenteur du droit moral de Victor Vasarely. Michèle Taburno-Vasarely indique que l'affaire se poursuivra en cassation. Quelles sont ses chances de gagner ?

P.V : Le 5 novembre 2009, deux décisions de justice sont rendues simultanément :

- la première invalide tous les Conseils d'Administration de 2002 à 2006 au motif qu'ils se sont tous tenus en violation des statuts sous les présidences de François Hers et Renaud Belnet, et sous la vice-présidence continue de Mme Taburno,
- La seconde, qui vient d'être confirmée en 2011, me rétablit dans mes droits concernant le droit moral.

L'arrêt de la Cour d'appel du 6 septembre 2011 est solidement motivé. J'ai confiance dans son maintien sur le pourvoi de Mme Taburno qui n'a pas à ce jour déposé de mémoire à son appui. Au demeurant, l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence est exécutoire et Mme Taburno devra exécuter ses dispositions si elle veut voir examiner son pourvoi par la Cour de cassation. Je crois toutefois savoir que Mme Taburno, qui a perdu sur le plan judiciaire une joute de quinze années, essaie désormais par voie de presse et de courriers injurieux de refaire l'histoire et la procédure.

AMA : Vous avez créé une association pour défendre et promouvoir l'œuvre de votre grand-père. Quelles ont été les actions menées par cette association depuis ?

P.V : J'ai créé cette association en 2004 pour défendre et promouvoir les idées généreuses de mon grand-père alors que sa propre fondation ne faisait rien. En 2006 nous avons fêté dignement le centenaire de sa naissance par un colloque réunissant tous les anciens collaborateurs et amis du plasticien. Cette association s'est transformée en 2009, alors que j'accédais à la présidence de la Fondation en « Association des Amis de la Fondation Vasarely ».

Son activité est essentiellement axée sur l'organisation de colloques et de conférences : Laurent Le Bon (Centre Pompidou Metz), Marie-Paul Vial (L'Orangerie), Antoine de Galbert (La Maison Rouge) se sont déjà déplacés. Le 29 septembre, Bernar Venet évoquera la sculpture monumentale dans l'architecture contemporaine.

Cette association a organisé un voyage à Pécs et Budapest où deux musées hongrois consacrent l'œuvre de Victor Vasarely. Jean-Noël Bret, ancien professeur associé de l'Université de Luminy (Marseille), en est le Président.

AMA : Vous êtes vous aussi en préparation d'un catalogue raisonné de l'œuvre de l'artiste. Où en est ce projet ?

P.V : Le catalogue raisonné de l'œuvre de Vasarely est soutenu par un Comité scientifique que j'ai mis en place. Il est présidé par Serge Lemoine avec le concours de Denise René et de nombreux spécialistes de l'œuvre de Vasarely.

Il s'agit d'un travail historique et incontestable qui sera publié sous l'égide de la Fondation Vasarely, seule à même de le réaliser.

AMA : Avez-vous d'autres projets pour la promotion de l'œuvre de l'artiste ?

P.V : La promotion de l'œuvre passe inmanquablement par sa fondation. L'institution doit recouvrer :

- les œuvres qui ont été détournées par des personnes peu scrupuleuses, bien loin des aspirations sociales, d'un « art pour tous », défendues par Victor Vasarely. André Vasarely vient d'ailleurs de restituer dernièrement à l'institution une dizaine d'œuvres originales, sept tapisseries d'Aubusson ainsi que plusieurs centaines de sérigraphies reçues dans le cadre de l'arbitrage. Je ne désespère pas que Mme Taburno fasse de même.
- le rôle qui lui avait été conféré par ses fondateurs.

Actuellement, un vaste programme de réhabilitation du bâtiment est en cours.

Les travaux doivent commencer en 2012 avec une livraison de la première tranche en mars 2013, au moment de l'ouverture de Marseille — Provence 2013, Capitale européenne de la Culture.

La Fondation va marquer, dès la fin du mois de septembre, les quarante ans de sa reconnaissance d'utilité publique avec un cycle de conférences et d'expositions. Inscrite au Patrimoine depuis 2003, elle est partie intégrante, depuis le mois de septembre 2010, du Plan Musées 2011 – 2013; ce qui est la marque de la reconnaissance du travail effectué depuis ces deux dernières années.

Les grands musées et fondations du monde nous sollicitent pour présenter l'œuvre d'un des artistes majeurs de la seconde moitié du XX^e siècle. Avec l'aide des deux musées hongrois de Pécs et de Budapest, nous serons d'excellents interlocuteurs. En 2013, Jean-Paul Ameline, conservateur du Centre Pompidou, également membre du Comité scientifique de la Fondation, présentera à la Fondation l'exposition « Vasarely : de l'œuvre peinte à l'œuvre architecturée ».

AMA : Dans un futur plus lointain, comment aimeriez-vous que la Fondation Vasarely évolue ?

P.V : La Fondation doit continuer de travailler en toute transparence comme elle le fait depuis le 21 juillet 2009 grâce à un nouveau Bureau composé de personnalités qualifiées et dévouées. Le fait que l'État, les collectivités territoriales et les entreprises nous accompagnent montre que le fabuleux projet de Victor Vasarely d'une « Cité polychrome du bonheur » reste d'actualité.

Victor Vasarely était un visionnaire ; de nombreux plasticiens se reconnaissent aujourd'hui en lui comme étant à l'origine de leurs recherches.

Tout en continuant à présenter l'œuvre didactique et architectonique du plasticien français d'origine hongroise, l'institution doit continuer à jouer un rôle important dans la rencontre entre urbanistes, architectes, coloristes, universitaires, plasticiens, étudiants, musiciens, etc.

Ce projet scientifique et culturel de la Fondation est écrit et développé dans l'objet de ses statuts de 1971 — il y a 40 ans. C'est seulement en respectant à l'avenir les volontés du fondateur et les statuts de sa fondation que l'institution pourra poursuivre son développement.

Propos recueillis auprès Pierre Vasarely.

Tags : [Aix-en-Provence](#), [France](#), [interview](#), [justice](#), [Pierre Vasarely](#), [Victor Vasarely](#).



[« Affaires Vasarely - position de la belle-fille de l'artiste](#)

[Le retour du Thésée combattant le Centaure de Barye sur l'île Saint-Louis »](#)